

ARRÊTÉ N° 00001 / MINADER DU 31 MAR 2022
 portant création de certains postes de police phytosanitaire aux frontières terrestre et maritime du Cameroun.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- Vu** le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Vu** le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
- vu** le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2005/771/PM du 06 avril 2005 portant modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale ;
- vu** le décret n°2005/772/PM du 06 avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont créés, à compter de la date de signature du présent arrêté, les Postes de Police Phytosanitaire dans les localités ci-après :

REGIONS	DEPARTEMENTS	POSTES DE POLICE PHYTOSANITAIRE
ADAMAOUA	MAYO-BANYO	RIBAO
EST	HAUT-NYONG	NTAM
SUD-OUEST	NDIAN	MUNDEMBA
		BAMUSSO

Article 2 : Les postes créés par le présent arrêté seront progressivement mis en place en fonction des ressources disponibles.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Fait à Yaoundé, le **31 MAR 2022**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
001413	21 MAR 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Le Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural,



Gabriel MBAÏROBE